



## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance du 12 mars 2024 à 19 h 30, le *Règlement 24-1183 concernant le traitement des élus municipaux* sera adopté à la salle Jules St-Georges au 490, rue Principale à Saint-Donat.

Ce Règlement est rédigé selon les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) et propose notamment :

- Un gel de la rémunération des élus municipaux en 2024 et 2025 ;
- Un effet rétroactif du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au troisième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, soit un gel de la rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2024 plutôt qu'une indexation ;
- Une indexation pour chaque exercice financier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi, la rémunération proposée se détaille comme suit :

2023			2024		
RÉMUNÉRATION ACTUELLE 2023 CONSEILLERS	RÉMUNÉRATION ACTUELLE 2023 MAIRE	RÉMUNÉRATION ACTUELLE 2023 MAIRE SUPPLÉANT	RÉMUNÉRATION PROPOSÉE CONSEILLERS	RÉMUNÉRATION PROPOSÉE MAIRE	RÉMUNÉRATION PROPOSÉE MAIRE SUPPLÉANT
25 753.89 \$	78 381.48 \$	4 478.88 \$	25 753.89 \$	78 381.48 \$	4 478.88 \$

Une copie de ce Règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 19 février 2024.

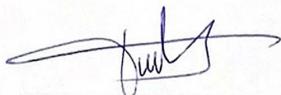
Mickaël Tuilier, directeur général et  
Greffier trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 19 février 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19 février 2024.



---

Mickaël Tuilier, directeur général et  
Greffier trésorier